



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Réf. : 2022-021-BLe

Amiens, le 12 janvier 2022

Service Eau et Nature
Pôle Nature et Biodiversité
Affaire suivie par : Bénédicte LEFÈVRE
Tél. : 03 22 82 90 79
benedicte.lefevre@developpement-durable.gouv.fr

État parcellaire et liste des propriétaires du projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand

Le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la dune Marchand permettra que le site protégé sous la dénomination de « Réserve naturelle nationale de la dune Marchand » couvre 111 hectares environ, sur 15 parcelles cadastrées (extension de 29,65 ha) et une partie non cadastrée (couverte par l'extension) jusqu'à la limite des laisses de plus haute mer pour 0,19 ha.

Cinq propriétaires se partagent la propriété des 15 parcelles cadastrées : le Conservatoire du littoral, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, la commune de Bray-Dunes, la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'État. La répartition est la suivante :

- Conservatoire du littoral :

Sur le territoire de la commune de Zuydcoote :

Section : AB : Parcelles n° 1,

Sur le territoire de la commune de Bray-Dunes :

Section AA : Parcelles n° 1, 4, 10

Section AB : Parcelles n° 537, 360

- Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF) :

Sur le territoire de la commune de Bray-Dunes :

Section AA : Parcelles n° 2 pp, 3 pp

- Commune de Bray-Dunes

Sur le territoire de la commune de Bray-Dunes :

Section AA : Parcelles n°5, 6

- Communauté Urbaine de Dunkerque

Sur le territoire de la commune de Zuydcoote :

Section : AB : Parcelles n°331, 332 pp

- État

Sur le territoire de la commune de Zuydcoote :

Section : AB : Parcelles n°333pp

Sur le territoire de la commune de Bray-Dunes :

Section AA : Parcelles n°27, 29 pp

S'ajoute à cette surface cadastrée, une zone de 0,19 ha, délimitée à l'ouest sur le territoire de la commune de Zuydcoote au droit de la partie de la parcelle cadastrale AB333 où la ZNIEFF de type I trouve sa limite occidentale, à l'est sur le territoire de la commune de Bray-dunes au droit de la partie de la parcelle cadastrale AA29 où la ZNIEFF de type I trouve sa limite orientale, et au nord jusqu'à la limite des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles.

Pour le directeur,
Le chef du Service Eau et Nature,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Marc GREVET